



## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 09 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 17 juin 2021 autorisant la cession d'une parcelle de 2252m<sup>2</sup> en cours de numérotation et provenant de la division de la parcelle ZC92, sur le parc industriel de la Baie de Somme à Abbeville, à la SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT pour un montant de 72064€ HT/HD, soit 32€/m<sup>2</sup>

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Arnaud JANSEN**, Directeur Immobilier et Patrimoine de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer l'acte authentique de vente de la parcelle de 2252m<sup>2</sup> en cours de numérotation et provenant de la division de la parcelle ZC92, sur le parc industriel de la Baie de Somme à Abbeville, à la SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT pour un montant de 72064€ HT/HD.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 07 février 2022

**Philippe HOURDAIN**  
Président